

## Le pacs- Transcription

Lorsque l'on veut vivre en couple, on peut choisir entre l'union libre, le pacs ou le mariage.

Aujourd'hui, je vais vous parler du pacs. Le Pacs, ça s'écrit PACS, c'est un acronyme pour le Pacte Civil de solidarité.

Alors qu'est-ce que c'est que le Pacs?

Et bien c'est un partenariat, sous forme de contrat, qui a pour but d'organiser la vie commune de deux personnes. Pour cela, il établit des droits et des devoirs dans plusieurs domaines, comme par exemple le soutien matériel, le logement, le patrimoine et les impôts.

Ce contrat, il est ouvert aux couples de sexe différent et aux couples de même sexe. Pour pouvoir se pacser, il faut être majeur, c'est à dire avoir 18 ans ou plus. On ne peut pas se pacser si on a des liens familiaux ou si on est déjà pacés ou mariés.

Alors, en France, le pacs... il a été proposé en 1990 et il a été instauré en 1999. Il a donc fallu 9 ans pour faire adopter la loi. La raison pour laquelle cela a pris si longtemps, c'est parce qu'il a beaucoup été contesté, surtout par les partis politiques de droite.

Depuis que la loi a été adoptée, le nombre de pacs conclu chaque année en France n'a cessé d'augmenter. À titre d'exemple en 2000, on en comptait 22 000, alors qu'en 2016 il y en a eu plus de 200 000. Il est donc clair que le Pacs est de plus en plus populaire en France. Surtout depuis 2006 en fait, puisque la loi a été modifiée afin de permettre, ce que l'on appelle, la séparation des biens.

Il y a des avantages et des inconvénients du pacs comparé au mariage. Le plus grand avantage c'est qu'il offre plus de souplesse lors d'une séparation. Les formalités pour se séparer sont beaucoup plus simples avec le pacs. Cependant, il existe toujours de grandes différences juridiques avec le mariage en ce qui concerne la succession et la pension de réversion en cas de décès du conjoint.

Jusqu'en 2013, le pacs était la seule forme juridique d'union qui était ouverte à deux personnes du même sexe. Avec l'adoption de la loi du Mariage pour tous, on pourrait penser que le nombre de Pacs a diminué. Pourtant ce n'est pas le cas du tout. En fait, il continue d'augmenter chaque année alors que le nombre de mariages, lui, continue de diminuer. D'ailleurs, on pourrait prévoir que d'ici quelques années, il y aura autant de pacs que de mariages.

Et voilà, maintenant, vous en savez un peu plus sur le Pacs !

Translation :

When you want to live as a couple, you can choose between common law, Pacs (Civil Partnership) or marriage. Today I am going to talk to you about Pacs. Pacs, is written P-A-C-S, it is an acronym for the "Pacte Civil de Solidarité".

So what is a Pacs?

Well, it's a partnership, under contract, which aims to organise living together for two people. To do this, it establishes rights and duties in several areas, such as material support, housing, heritage and taxes.

This contract is open to different-sex couples and same-sex couples. To be able to enter a civil partnership, you must be of legal age, this means you must be 18 years of age or over. You cannot get a Pacs if you have family ties or if you are already in a civil partnership or married.

So... in France, the Pacs was proposed in 1990 and it was instituted in 1999. Therefore, it took 9 years for the law to be adopted. The reason it took so long is because it has been contested a lot, especially by right-wing political parties. Since the law was adopted, the number of Pacs concluded each year in France has continued to increase. For example, in 2000, there were 22,000, while in 2016 there were more than 200,000. It is therefore clear that the Pacs is increasingly popular in France. Particularly since 2006, as the law was amended to allow, what we call, the separation of property.

There are advantages and disadvantages of a Pacs compared to marriage. The biggest advantage is that it offers more flexibility when separating. The formalities to split up are much simpler with the Pacs. However, there are still big legal differences with marriage with regard to inheritance and survivor's pension in the event of the spouse's death.

Until 2013, the Pacs was the only legal form of union that was open to two people of the same sex. With the adoption of the Marriage for All law, one might think that the number of Pacs has decreased. Yet this is not the case at all. In fact, it continues to increase each year while the number of marriages continues to decline. Moreover, one could predict that in a few years, there will be as many Pacs as there are marriages.

And there you have it, now you know a bit more about Pacs!